



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

DELEGATIONS DE SIGNATURE :

CHRU de Tours

**DIRECTION DU PILOTAGE DES POLITIQUES
INTERMINISTÉRIELLES :**

CDAC du 10 décembre 2015

30 novembre 2015

SOMMAIRE

CHRU de Tours

- ARRÊTÉ délégation de signature à Madame Anne CALAIS, directeur adjoint
- ARRÊTÉ délégation de signature à Madame Karine DETANDT, adjointe cadre hospitalier

DIRECTION DU PILOTAGE DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

- Ordre du jour de la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire se réunira le 10 décembre 2015

Références : DG DS 090-2015

DÉCISION
portant délégation de signature

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L1232-1 relatif aux prélèvements d'organes et son **article R1232-11** relatif aux demandes d'interrogation du Registre national automatisé des refus de prélèvement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2213-7 à 14 relatifs au transport de corps avant mise en bière,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

Vu l'arrêté ministériel en date du 1^{er} octobre 1996 nommant Madame Anne OULÈS (épouse CALAIS), directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

Article 1 : Madame Anne CALAIS, directeur adjoint, est chargée de la direction déléguée des pôles Anesthésie-Réanimation, Bloc opératoire et Tête et Cou, ainsi que de la direction de la cellule projets de la direction des projets du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours.

Au titre de sa direction fonctionnelle, Madame Anne CALAIS reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour tous les actes de gestion administrative courante. Elle est en particulier habilitée à établir les dérogations d'horaires de travail et les autorisations d'absence et de congé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique OSU, directeur adjoint chargée de la direction de la qualité et de la patientèle, et de Monsieur Jean-Yves BOILEAU, coordonnateur général des soins et directeur délégué du pôle psychiatrie ; Madame Anne CALAIS reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour tous les actes liés au bureau des soins sans consentement et au bureau des majeurs protégés afin d'établir :

- tous les actes concernant les soins sans consentement ;
- tous les actes liés à la régie des tutelles.

Article 3 : Madame Anne CALAIS, directeur adjoint, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour signer durant les périodes d'astreinte administrative, les documents suivants :

- tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les prélèvements d'organes, les consultations du Registre national des refus de dons d'organes et les actes concernant les soins sans consentement ;
- les pièces administratives relatives aux transports de corps ;
- tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins ;
- tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du CHRU de Tours ;
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 17 novembre 2015

 La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

DÉCISION
portant délégation de signature

La Directrice Générale,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 article 1 relatif aux directeurs et membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2009-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la sixième partie (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code, articles D6143-33 et D6143-34,

Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

Vu la décision du 2 janvier 2006, nommant Madame Karine DETANDT, adjoint des cadres hospitalier au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours,

DÉCIDE :

Article 1er : Madame Karine DETANDT, adjoint des cadres hospitaliers, est autorisée, dans le cadre de ses fonctions de responsable organisation/RH au sein de la direction des Achats et des Approvisionnements du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des achats et des approvisionnements, à signer les documents ci-dessous :

- tous les actes de gestion des ressources humaines de cette direction, ainsi que les assignations au travail.

Madame Karine DETANDT reçoit également délégation de signature pour procéder :

- à l'engagement des commandes, que celles-ci relèvent ou non de l'exécution de marchés.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 24 novembre 2015

La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DU PILOTAGE DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

Bureau compétitivité des territoires

La commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire se réunira le 10 décembre 2015 à 14 h 30, en la salle Gambetta de la préfecture, 15 rue Bernard Palissy, 37925 TOURS Cedex 9, afin de statuer sur :

- Une demande d'avis sur un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale d'un magasin à prédominance alimentaire d'enseigne LIDL d'une superficie de 1686,40m² dans la commune de Joué-les-Tours.
- Une demande d'autorisation d'aménagement commercial en vue de l'extension d'un magasin de détail non alimentaire CCV d'une superficie de 1800m² dans la commune de Chambray-les-Tours.

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 02 47 64 37 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs et consultation RAA :

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE 37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Directeur de la publication : Jacques LUCBEREILH, secrétaire général de la Préfecture.

Dépôt légal : 30 novembre 2015